

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	E P O K E	T K E / 6	CH 9226 23

Constructeur	A/S THOMSEN, ASKOV, DK-6600 Vejlen
Identification	sur la plaquette du constructeur "TKE / 6" devant le No. du châssis
Piquette constructeur	à droite, latéralement sur la benne
Numéro du châssis	à l'avant, en haut sur la base du timon
Importateur principal	ROLBA AG., 8620 Wetzikon
Véhicule homologué	824

Châssis				
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2	
Frein de service	aucun; câbles ou chaînes de sécurité obligatoires		Suspension	-
			Direction	-
Frein d'arrêt	mécanique, à rubans, sur les 2 roues			

Carrosserie	épardeuse			
Dimensions	intérieur	extérieur		
	Longueur	2030		
	Largeur	2200		
	Hauteur	930		
	Porte à faux	av	ar	340
Empattement	Voies	av	ar	1710
	Distance anneau axe	av	ar	1690
	Distance pivot	axe ar		
Poids	avant	arrière	total	
	120	390	510	
	Poids à vide	200	790	990
	Charge utile	320	1180	1500
	Poids total	450	1500	1500
	Poids garantis	6.00 - 9		
	Pneus	12 / 10,0		
	Ply/bar	2380		
	Charge pour Vmax	50		
	Vitesse maximale selon constructeur	40		
Vitesse maximale selon tenue route	40			

Moteur de travail		
Marque	_____	Type _____
Bruit	_____	à V/min _____
Silencieux	_____	
Mesure des gaz	_____	
Déparasitage	_____	

Equipement		
Feux rouges	R	(E)
Feux stop	S1	(E)
Clignoteurs	ar	2a (E)
Catadioptrés	av	I (E)
	lat.	III (E)
	ar	A (E)
Feux de gabarit	av	
	lat.	
	ar	
	ar vers l'av	
Eclairage plaque	1 = 280x150x170 mm	
Cale		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Remorque de travail	Poids à vide	1500
Marque et type	E P O K E TKE / 6	Charge utile	-
FH-No CH	9226 23	Poids total	1500
Carrosserie	épandeuse		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - Vitesse maximale 40 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 221 - véhicule tracteur obligatoire: voitures automobiles lourdes, tracteurs ou chariots à moteur ayant un poids à vide de ... kg au moins;
- 223 - le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué par le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

Lieu et date de l'homologation Wetzikon, 24.03.83
 Ta(ZH)/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation